LES AMIS DU GRAND PARC DE VERSAILLES

LE 25 NOVEMBRE 2015

MADAME LA PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE
ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE CDT PARIS-SACLAY TERRITOIRE SUD
SOUS-PRÉFECTURE DE PALAISEAU
BUREAU DES ACTIONS INTERMINISTERIELLES
AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
91120 PALAISEAU

*OBJET :* ***ENQUÊTE PUBLIQUE COMPLÉMENTAIRE***

# OBSERVATIONS SUR LE PROJET DE CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

## PARIS-SACLAY TERRITOIRE SUD

Introduction

L'association des Amis du Grand Parc de Versailles (AGPV), association agréée au titre de la sauvegarde de l'environnement pour le département des Yvelines, siège par arrêté du Ministère de l'Environnement au Comité consultatif de l'EPPS, où elle est représentée par son président, soussigné. C'est à ce titre qu'elle intervient dans cette enquête. Elle est par ailleurs membre fondateur du collectif OIN Saclay (COLOS) qui regroupe une centaine d'associations du Plateau et des territoires environnants (dont l'Union UASPS et l'Union UAPNR-HVC) ; elle est aussi membre du CA de l'association Terre & Cité. Elle est fortement impliquée sur le projet d'OIN depuis son lancement fin 2006 (Lauréat au Concours International d'Idées en 2008, acteur de la définition de la ZPNAF …). Elle est notamment intervenue dans les enquêtes publiques sur le CDT Territoire Sud de Paris-Saclay en 2013 et sur le CDT Versailles-SQY-Vélizy en 2015.

1 – Observations générales

Lors de la réunion d'information du 13 novembre à Orsay, il a été précisé par la Commission d'enquête :

- que l'enquête porterait uniquement sur les modifications apportées au dossier de l'enquête originale de 2013.
- que la ligne 18 du futur métro ferait l'objet d'une enquête spécifique au printemps 2016, et qu'il n'y avait pas lieu d'inclure de commentaires à son sujet dans la présente enquête
- que les avis de la précédente Commission d'enquête n'engageaient pas l'actuelle.

Nous objecterons, sur ces deux derniers points :

- que l'on ne peut ignorer l'impact de la ligne 18 sur le territoire du CDT ; le mode de réalisation (enterré ou aérien) qui sera retenu pour l'ensemble de la ligne, ainsi que l'interaction avec des modes complémentaires (téléphérique par exemple), ne sont pas sans conséquence sur l'économie générale du territoire concerné par l'enquête.
- que la précédente enquête ayant abouti à cinq recommandations précises, il serait inconcevable qu'elles soient ignorées dans l'analyse des documents de l'enquête complémentaire. L'absence de concertation dans l'élaboration de ces derniers, en dépit de la recommandation n°5, est malheureusement un exemple des faiblesses de la procédure corrective suite à un avis défavorable : il serait regrettable que la présente Commission d'enquête les cautionne en prenant le parti d'ignorer les travaux de la précédente !

L'Autorité Environnementale (AE) relève des insuffisances sérieuses dans la nouvelle version du CDT : impact de la ligne 18 sur le territoire ; manque de gouvernance, donc de cohérence, dans la gestion des eaux usées ou non sur le plateau **et** ses vallées ; faiblesse des justifications environnementales des divers projets ; absence d'étude de solutions alternatives ; postulat bien peu crédible que la fluidification du trafic aurait une incidence bénéfique sur la qualité de l'air ; absence de propositions pour l'isolation phonique à proximité des divers axes de déplacement ou sous les survols d'hélicoptères ou d'avions de Toussus; une analyse très faible des atteintes à la qualité des paysages par des bâtiments de 25 m de haut et par le viaduc du métro, circulant fer sur fer à 12 m de hauteur.

2 – Transports

Si la ligne 18 devait être réalisée, encore faudrait-il que ce soit en phase avec l'arrivée des usagers, employés, étudiants, habitants. Or il va y avoir un décalage de l'ordre de 5 ans entre le besoin et l'offre, sur le cœur même du territoire du CDT (segment entre Massy et le Moulon).

Les aménagements des points noirs routiers sur les voies desservant le campus (Christ de Saclay, liaison vallée-plateau de l'Université, pour ne citer que deux exemples) restent la priorité des priorités. Idem pour la modernisation du RER-B et l'extension des parkings près des gares actuelles et futures.

Les liaisons Nord-Sud restent le « parent pauvre », alors que les flux sud-Essonne et sud-Yvelines vers le plateau de Saclay ( et au delà, vers Vélizy ou Paris) sont majoritaires aux heures de pointe. La solution téléphérique est envisagée bien tardivement, sous la pression des associations ; on ne semble pas conscient par exemple qu'entre la gare de Lozère (moins saturée que le Guichet) et le ring de Polytechnique il n'y a que 400 m à vol d'oiseau, et seulement un ou deux jardins privés à survoler par les cabines !

La création d'une flotte de vélibs électriques spécifiques au campus serait à favoriser, avec disponibilité facile à chaque gare et arrêt de bus/TCSP.

3 – Logements

On constate que, dans sa nouvelle version, le CDT conduit à la construction de 15850 logements (8150 pour les habitants + 7700 pour les étudiants) sur le plateau, au lieu de 11700 (6000 + 5700) auparavant. Ce sera donc une population d'au minimum 25 000 habitants qui va arriver sur le territoire du CDT : celui-ci pourra-t-il absorber ce surcroit sans diverses saturations et atteintes à la qualité de son environnement, donc à son attractivité tant vantée par ailleurs ?

Pour juger de la pertinence de cette quantité croissante de logements, encore faudrait-il que nous soient données des précisions sur la ventilation de ces logements : quantité par type de logement, pour chaque zone, et avec quel planning de réalisation.

Ces logements seront-ils prévus pour héberger en priorité des chercheurs, des enseignants, des employés du site, et leur famille? Prévoit-on suffisamment de logements intermédiaires pour les salariés à revenus modestes ?

Plus généralement, il nous semble indispensable de considérer cette urbanisation non pas comme une ville nouvelle mais comme un quartier destiné à subvenir au strict besoin de logement

des personnels travaillant ou étudiant sur le Campus, ou assurant les services associés (dont l'artisanat, qui semble quelque peu oublié).

4 – Activités

Les fiches projet ont été reprises parfois positivement (clarifications, financements, priorités) mais l'analyse des différences avec les anciennes fiches reste très laborieuse : le tableau donné dans la notice explicative se contente de signaler qu'il y a des modifications, mais ne les explicite pas. Il est dommage que lors de la réunion publique du 13 novembre une présentation résumée mais éclairante n'en ait pas été tentée, ce qui aurait peut-être évité un débat ambigu et assez peu productif...

A la lecture de ces fiches, nous notons plus particulièrement pour les activités agricoles :

- que le volet soutien aux filières courtes a disparu
- qu'il n'y pas mention d'un schéma de circulation des engins agricoles
- la faiblesse des synergies entre labos d'agro et les agriculteurs
- la perte de surfaces expérimentales pour ces labos qui viennent s'installer sur ces terres
- qu'il n'y a pas de propositions ni de budgets pour le développement agricole
- l'association Terre & Cité n'est plus incluse dans les partenaires du programme d'action de la ZPNAF alors qu'elle est chargée d'en coordonner les réflexions avec la Chambre d'Agriculture
- que les aspects récréatifs sont favorisés sur une large proportion des lisières, notamment au nord de Corbeville et du Moulon, au détriment d'usages agricoles de transition urbain/rural qui auraient pu être confiés aux agriculteurs locaux
- la pertinence de l'urbanisation de Corbeville n'est pas démontrée (cf. par. 3)
- Comment peut-on prétendre que cet aménagement est une opportunité pour créer un meilleur environnement, alors que l'on prélève 288 ha des terres les plus fertiles de France ! Peut-être compare-t-on aux effets qu'aurait produit un mitage aléatoire du plateau ?

## 5 – Conclusion

Notre analyse fait ressortir un nombre important de faiblesses dans ce CDT. Bien que ne sous-estimant pas les aspects positifs de nombreux développements économiques et sociaux, Les Amis du Grand Parc de Versailles estiment que cette nouvelle version du Contrat de Développement Territorial n'apporte pas de réponses satisfaisantes aux objections soulevées judicieusement dans l'enquête publique initiale et ne porte pour l'essentiel que sur une répartition différente des logements et, finalement, sur une urbanisation en hausse sur le plateau. L'AGPV estime en conséquence que la nouvelle formulation du CDT doit faire pour le moins l'objet d'expresses réserves de la Commission, tenant compte des éléments développés ci-dessus et largement partagés par nos partenaires dans le tissu associatif du territoire.

*Jacques de Givry*
*Président*